

qui siège ici en tant que membre du Parlement, qu'il s'est passé des drôles de choses, en ce qui concerne ce comité. Je ne puis parler des autres comités. La seule manière de trouver les coupables dans le cas présent, est de les faire témoigner devant un autre comité. Mon seul regret vient de ce que celui-ci sera présidé par un libéral avec une majorité libérale.

• (2.50 p.m.)

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je vous demanderais d'accorder à la question de privilège en cause toute l'attention voulue, parce qu'elle touche au fondement même de la démocratie. Les agissements dont nous parlons constituent un acte dictatorial, dangereux pour la démocratie et qui la détruira. Voilà les trois «d» sur lesquels nous voulons enquêter touchant cette question de privilège. J'appuie tous les propos de mon distingué collègue et les fais miens; j'espère que vous allez étudier cette affaire avec le plus grand soin, parce que cette institution va se désagréger si nos comités sont dirigés de cette façon, surtout si le gouvernement compte céder la responsabilité de 11 milliards de dollars à ces espèces de tribunaux fantoches.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'interviens brièvement pour appuyer la motion du député de Saint-Jean-Est. J'aimerais signaler à Votre Honneur une ou deux questions qui n'ont pas encore été abordées bien qu'elles me semblent tout à fait pertinentes.

D'abord, un rapport présenté par le comité permanent des transports et des communications a été déposé à la Chambre sans qu'on suive la procédure habituelle, qui consiste à demander l'adoption de tel rapport. Au lieu de cela, ce rapport du comité—ou ce présumé rapport—repose encore sur le Bureau de la Chambre, ce qui, en soi, est fort étrange. Donc, toute personne raisonnable peut, je pense, tirer ses propres conclusions.

Deuxièmement, j'ai été membre du comité permanent des transports et des communications depuis le début de la présente session du Parlement et, autant que je sache, j'ai assisté à toutes les réunions où la question que renferme le rapport a été débattue. Il est possible que j'en aie manqué une, car tant de réunions du comité ont été convoquées sans avis préalable et à l'improviste sans que les membres en soient prévenus. Mais, je le répète, autant que je sache, je crois avoir assisté à toutes les réunions.

[M. Woolliams.]

Jamais, à ma connaissance, ce prétendu rapport, déposé à la Chambre, n'a été soumis à l'approbation ou à l'examen du comité: je ne sache pas non plus qu'il ait été présenté au comité de direction. Voilà qui est très étrange. J'aimerais savoir exactement comment ce rapport a été rédigé et par qui, et qui a donné l'autorisation de le déposer à la Chambre. Depuis près de 15 ans que je fais partie des comités de la Chambre, jamais encore je n'ai vu de rapports de comité, normalement rédigés par le président et par le comité de direction, ne pas être soumis à l'approbation du comité avant d'être déposés à la Chambre.

A mon avis, nous serions fondés de déférer ce rapport, qui est toujours sur le Bureau de la Chambre, au comité permanent des privilèges et élections, afin de déterminer exactement les circonstances dans lesquelles le rapport a été déposé à la Chambre, qui l'a rédigé et, le cas échéant, les omissions qu'il comporte.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'exhorte Votre Honneur à accepter la motion visant au renvoi du rapport au comité des privilèges et élections, mais je tiens tout d'abord à dire ceci: il n'y a pas très longtemps que je fais partie de cette institution pleine de confusion et, pourtant, j'y trouve tant de choses qui vont à l'encontre de la démocratie que je me demande où nous allons.

Voici le point que j'aimerais voir élucidé, et qui peut l'être si la question est déferée au comité des privilèges et élections: en quoi consiste vraiment le travail d'un comité et quelles en sont les fonctions au sein de notre institution?

Si je mets ce sujet sur le tapis, monsieur l'Orateur, c'est que j'ai toujours cru que les questions déferées à un comité et renvoyées ensuite à la Chambre, ou encore toute initiative prise par un comité, devaient faire l'objet d'un examen. Je signale en toute déférence que le projet de résolution mis aux voix au comité des transports fut adopté par un vote majoritaire. Je remplaçais alors, pour un temps, le député de Selkirk (M. Schreyer) au comité directeur et je croyais qu'on nous consulterait au sujet du rapport destiné à être présenté à la Chambre. Mais on ne l'a pas fait. Ce rapport ne faisait pas état de tout ce qui avait été adopté par le comité des transports, et j'ai découvert, non sans inquiétude,